

INSTITUT CONSULAIRE DES MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE

CONTACT

Marina BROUSSEAU
02 43 40 60 71 / 07 60 53 51 29
mbrousseau@cciformation.net

OBJECTIF

Être un professionnel qualifié dans la maintenance automobile capable :

- d'assurer la maintenance préventive et corrective :
 - des moteurs thermiques,
 - d'ensembles mécaniques,
 - de systèmes électriques et électroniques ;
- d'intervenir sur des véhicules spécifiques (électriques, hybrides),
- de poser des accessoires sur véhicules,
- d'organiser et gérer les interventions.

NIVEAU D'ACCÈS

Être titulaire d'un diplôme technologique ou professionnel de niveau IV :

- Bac Pro Maintenance automobile, options véhicule particulier et véhicule industriel,
- Bac STI option systèmes motorisés.

Ou avoir accompli le cycle complet Bac Pro avec très bon dossier.

DURÉE DE FORMATION

De 13 à 16 mois en alternance
Groupe CCI Formation/Entreprise
dont 675 H au Groupe CCI Formation.

VALIDATION

Certificat de Qualification Professionnelle
Technicien Après-Vente Automobile.

Diplôme de la branche professionnelle (reconnu par la convention collective).

ENTREPRISES

Toute entreprise effectuant la maintenance des systèmes électriques et électroniques pour les véhicules automobiles.

Ateliers : de succursales, de concessionnaires, d'agents de marque, de réparateurs avec panneau, de parc d'entretien des flottes des entreprises.

EMPLOIS

Mécanicien hautement qualifié - Technicien spécialisé - Responsable d'équipe.

CONTENU

Méthodologie de mesure	7 H
Méthodologie de contrôle	56 H
Méthodologie de diagnostic	56 H
Gestion moteur essence	70 H
Gestion moteur Diesel	70 H
Diagnostic et intervention sur systèmes mécaniques	28 H
Diagnostic et intervention sur trains roulants	7 H
Climatisation régulée	14 H
Transmission pilotée	42 H
Suspension et direction pilotées	14 H
Système de gestion de stabilité	21 H
Pose d'accessoires	7 H
Gestion, relation service	35 H
Environnement professionnel	35 H
Épreuves pratiques	59 H
Examen final	3 H
Méthodologie d'intervention sur systèmes spécifiques et/ou soumis à réglementation	49 H
Diagnostic et intervention sur véhicules électriques et hybrides	28 H
Diagnostic et intervention sur motorisation à bicarburant	21 H
Tutorat	7 H
Formation technique	14 H
Régulation pédagogique	35 H